



**FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité
(ETHI : TSX)**

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	7
Faits saillants de nature financière	11
Rendement passé	14
Sommaire du portefeuille de placements	15

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

17

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	18
États du résultat global	19
États de l'évolution de la situation financière	20
États des flux de trésorerie	21
Tableau des placements	22
Notes afférentes aux états financiers	29

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Message du chef de la direction

À mi-chemin de l'année 2023, je suis fier de souligner les succès qu'a connus Horizons ETFs jusqu'à maintenant, dans nos activités et pour nos investisseurs. Cette année et dans l'avenir, Horizons ETFs s'engage à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Bien que l'incertitude mondiale et les pressions économiques continues aient entraîné une volatilité des marchés, le secteur des FNB au Canada poursuit sa croissance. Ainsi, au 30 juin 2023, plus de 19 milliards de dollars avaient été injectés dans le secteur des FNB au Canada.

Du côté de Horizons ETFs, nos actifs sous gestion sont passés d'environ 23 milliards de dollars à la fin de 2022 à près de 26 milliards de dollars au 30 juin 2023. Nous consolidons davantage notre position en tant que l'un des principaux fournisseurs de FNB au Canada, grâce à des flux de plus de 2 milliards de dollars injectés dans nos FNB cette année – les plus importantes entrées de fonds, en dollars, parmi les cinq plus grands fournisseurs de FNB selon les actifs sous gestion.

Nous sommes également résolus à poursuivre notre engagement de longue date à offrir des FNB novateurs. Le 12 avril 2023, nous avons lancé le premier FNB au Canada qui procure une exposition exclusive aux bons du Trésor 0 à 3 mois du Canada et des États-Unis, soit respectivement le FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois (« **CBIL** ») et le FNB Horizons Bons du Trésor américain 0 à 3 mois (« **UBIL.U** »). L'incertitude économique récente a fait grimper la demande des investisseurs pour des stratégies de rechange aux liquidités qui peuvent offrir la sécurité relative des véhicules d'épargne traditionnels tout en générant un revenu supérieur à l'inflation. Les actifs sous gestion de ces deux fonds dépassent les 500 millions de dollars, et nous sommes fiers d'avoir créé des FNB qui sont en phase avec tellement d'investisseurs canadiens.

Au cours des prochains mois, nous avons l'intention de lancer plusieurs nouveaux FNB novateurs qui offriront aux investisseurs plus de possibilités de gains et adapteront leur exposition aux catégories d'actifs qui font partie de notre gamme « Exposition aux actions : Les Essentiels ». Nous avons hâte de communiquer davantage d'informations au sujet de ces produits emballants, et nous le ferons bientôt. Peu importe ce qui se profile à l'horizon, nous sommes convaincus que notre gamme de FNB novateurs sera en mesure de vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Chez Horizons ETFs, nous allons au-delà du modèle de gestion d'actifs ordinaire et embrassons l'innovation dans tout ce que nous faisons. De nos racines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada jusqu'à notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes animés par l'audace, la vision et l'engagement à offrir une qualité exceptionnelle.

Nous sommes reconnaissants de votre soutien indéfectible alors que nous travaillons pour faire évoluer le secteur de la gestion d'actifs vers un horizon plus clair pour tous les investisseurs.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta
Président et chef de la direction de Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité (« ETHI » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons Management » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

ETHI cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Nasdaq Future Global Sustainability Leaders USD (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : NQFSLTD), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent est conçu pour fournir une exposition au rendement d'un panier de titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation qui sont des chefs de file mondiaux dans le domaine des changements climatiques (en fonction de leur efficacité carbonique relative), et qui n'exercent pas des activités importantes jugées incompatibles avec des considérations d'investissement responsables. ETHI cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Pour atteindre son objectif de placement, ETHI sera généralement investi dans des titres de capitaux propres des émetteurs constituants de son indice sous-jacent (les « émetteurs constituants »), qui peuvent inclure des certificats américains d'actions étrangères (« CAE ») ou des certificats internationaux d'actions étrangères (« CIAE ») représentant les titres de capitaux propres d'émetteurs constituants de l'indice sous-jacent.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'indice sous-jacent a été conçu comme un portefeuille d'actions mondiales à gestion passive qui tient compte d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) clés. Il est structuré de manière à limiter l'exposition au secteur des combustibles fossiles et au risque lié aux changements climatiques, et à investir dans des sociétés considérées comme des « chefs de file dans le domaine des changements climatiques ».

L'indice sous-jacent est habituellement rééquilibré annuellement à la clôture des négociations à chaque date de rééquilibrage.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement d'un indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-après la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-après; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus le plus récent du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-après est également fournie dans le prospectus le plus récent, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.fnbhorizons.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Risque lié au marché boursier• Risque lié à l'émetteur• Risque lié à la réglementation• Risque lié aux perturbations du marché• Risque lié à la cybersécurité• Risque lié à l'utilisation des données historiques• Risque que le cours des parts diffère de leur valeur liquidative• Risque lié à la valeur liquidative correspondante• Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers• Modification à la législation• Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres | <ul style="list-style-type: none">• Risque lié à la bourse• Risque lié à une fermeture hâtive• Aucune assurance d'atteinte des objectifs de placement• Risques liés à la fiscalité• Risques liés à des modifications fiscales• Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres• Perte de la responsabilité limitée• Dépendance envers le personnel clé• Conflits d'intérêts• Absence de propriété• Marché pour les parts |
|--|---|

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

- Absence de rendement garanti
 - Rachats importants
 - Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés
 - Risque de change
 - Risque lié aux fiducies de revenu
 - Risques liés aux bourses étrangères
 - Risque lié à la liquidité
 - Risque géographique
 - Risque de couverture
- Risque lié aux placements responsables
 - Risque lié aux fonds d'investissement sous-jacents
 - Risque lié aux titres étrangers
 - Risque lié à une capitalisation petite ou moyenne
 - Risque lié à l'indice sous-jacent
 - Risque lié aux placements passifs
 - Risque lié à l'échantillonnage stratifié
 - Risque lié à la reproduction de l'indice

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2023, les parts du FNB ont affiché un rendement de 13,62 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice sous-jacent a affiché un rendement de 15,22 % pour la même période après conversion en dollars américains. Le FNB cherche à couvrir la valeur en dollar américain de son portefeuille par rapport au dollar canadien en tout temps. Il pourrait y avoir un écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice sous-jacent en raison des charges à payer par le FNB, qui comprennent les frais de gestion plus les taxes de vente applicables; l'écart de taux de change entre les taux utilisés par le fournisseur de l'indice sous-jacent pour calculer la valeur de l'indice sous-jacent et les taux utilisés par le FNB pour évaluer les titres de son portefeuille; ainsi que du potentiel d'erreur de suivi découlant du risque lié à la reproduction de l'indice physique, tel qu'il est expliqué dans le prospectus du FNB.

L'indice sous-jacent a été conçu comme un portefeuille d'actions mondiales à gestion passive qui tient compte d'enjeux ESG clés et est structuré de manière à limiter l'exposition au secteur des combustibles fossiles et au risque lié aux changements climatiques.

Pour la période close le 30 juin 2023, les titres les plus performants du portefeuille du FNB ont été NVIDIA Corporation, MongoDB, Inc. et Advantest Corporation, qui ont enregistré des gains respectifs de 189,54 %, de 108,79 % et de 106,19 %. Les pires rendements de l'indice sous-jacent pour la période sont venus d'Enphase Energy, Inc. (-36,79 %), de The Charles Schwab Corporation (-31,35 %) et de Pfizer Inc. (-26,96 %).

Horizons Management ne cherche pas à prédire l'orientation du marché, les changements de politiques fiscales et monétaires qui pourraient se produire à l'échelle mondiale, l'incidence de nouvelles turbulences géopolitiques ou d'autres crises imprévues. Horizons Management et le FNB n'ont pas d'idée préconçue quant à l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur les marchés mondiaux des actions, des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises en général et sur les secteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en particulier. Le FNB ne s'en préoccupe que dans la mesure où il existe un certain risque minimal que cela nuise à sa capacité d'atteindre son objectif de placement. Le lecteur est invité à se reporter aux facteurs de risque décrits dans le prospectus du FNB pour des renseignements détaillés.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, le FNB a généré un résultat global brut de 11 674 583 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (28 317 855) \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 467 120 \$ (489 978 \$ en 2022), dont une tranche de 9 759 \$ (53 936 \$ en 2022) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 514 792 \$ aux porteurs de parts (527 057 \$ en 2022).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Horizons ETFs Management (Canada) Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Horizons Management, Horizons Management pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Horizons Management. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 31 octobre 2018. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Actif net à l'ouverture de la période	38,60	50,50	41,93	31,27	23,73	25,00 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,49	0,78	0,67	0,50	0,37	0,06
Total des charges	(0,21)	(0,36)	(0,41)	(0,32)	(0,30)	(0,05)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	1,39	(3,44)	0,90	1,44	2,39	(0,43)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	3,60	(7,88)	7,92	8,84	4,41	(0,84)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	5,27	(10,90)	9,08	10,46	6,87	(1,26)
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,25)	(0,41)	(0,22)	(0,12)	(0,05)	(0,01)
À partir des dividendes	–	(0,01)	(0,01)	(0,01)	–	–
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	(0,39)	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	–	(0,22)	(0,15)	–
Total des distributions³⁾	(0,25)	(0,42)	(0,62)	(0,35)	(0,20)	(0,01)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	43,61	38,60	50,50	41,93	31,27	23,73 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période ¹⁾	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Total de la valeur liquidative (en milliers)	89 500	86 946	102 754	52 418	11 725	4 746 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	2 052	2 252	2 035	1 250	375	200
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,64 %	0,55 %	0,54 %	0,54 %	0,69 %	0,74 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions ³⁾	0,67 %	0,66 %	0,67 %	0,81 %	1,55 %	2,58 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,09 %	0,09 %	0,15 %	0,18 %	0,19 %	0,27 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	17,45 %	94,47 %	24,59 %	80,39 %	137,05 %	3,44 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	43,61	38,60	50,50	41,93	31,27	23,73 \$
Cours de clôture	43,70	38,65	50,58	42,05	31,24	23,80 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2023 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

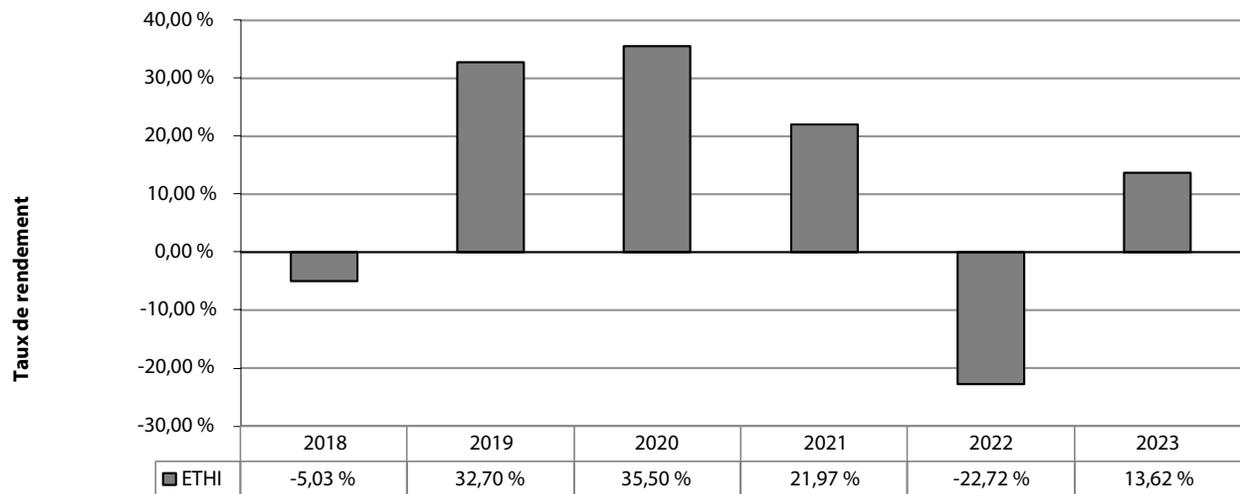
	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
Marketing		
2 %	93 %	5 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 31 octobre 2018.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2023

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions américaines	59 601 504 \$	66,59 %
Actions mondiales	26 107 304	29,17 %
Actions canadiennes	1 868 351	2,09 %
Contrat à terme - couverture des devises*	949 211	1,06 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 105 820	1,24 %
Autres actifs, moins les passifs	(132 164)	-0,15 %
	89 500 026 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Technologie de l'information	36 518 822 \$	40,80 %
Services financiers	15 561 813	17,39 %
Soins de santé	14 037 563	15,68 %
Produits de consommation discrétionnaire	12 040 534	13,45 %
Services de communication	5 345 099	5,98 %
Industries	2 227 229	2,49 %
Produits de consommation courante	853 605	0,95 %
Services publics	460 269	0,51 %
Énergie	408 673	0,46 %
Matières	123 552	0,14 %
Contrat à terme - couverture des devises*	949 211	1,06 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 105 820	1,24 %
Autres actifs, moins les passifs	(132 164)	-0,15 %
	89 500 026 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2023

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
NVIDIA Corp.	5,49 %
Apple Inc.	4,27 %
Visa Inc.	3,82 %
MasterCard Inc.	3,39 %
Home Depot Inc. (The)	3,36 %
Toyota Motor Corp.	2,58 %
ASML Holding NV	2,01 %
UnitedHealth Group Inc.	1,83 %
Adobe Inc.	1,77 %
Salesforce Inc.	1,75 %
Cisco Systems Inc.	1,50 %
Lowe's Cos. Inc.	1,45 %
Comcast Corp.	1,30 %
SAP SE	1,30 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,24 %
TELUS Corp.	1,21 %
AIA Group Ltd.	1,16 %
Prologis Inc.	1,13 %
Novo Nordisk AS	1,11 %
Booking Holdings Inc.	1,07 %
American Express Co.	1,06 %
Intuit Inc.	1,01 %
Keyence Corp.	0,99 %
Applied Materials Inc.	0,96 %
CVS Health Corp.	0,94 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.



Thomas Park
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022

	2023	2022
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 105 820 \$	400 418 \$
Placements	87 577 159	85 929 679
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	186 052	115 055
Actifs dérivés (note 3)	962 809	700 808
Total des actifs	89 831 840	87 145 960
Passifs		
Frais de gestion à payer	35 895	38 514
Frais d'exploitation à payer	20 746	5 584
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	1 220	-
Distribution à payer	260 355	153 510
Passifs dérivés (note 3)	13 598	2 681
Total des passifs	331 814	200 289
Total de l'actif net	89 500 026 \$	86 945 671 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	2 052 300	2 252 196
Total de l'actif net par part	43,61 \$	38,60 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



 Rohit Mehta
 Administrateur



 Thomas Park
 Administrateur

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022
Produits		
Revenu de dividendes	1 035 696 \$	1 084 581 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	4 304	6 318
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	2 960 833	(1 079 151)
Perte nette de change réalisée	(260)	(34 092)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	7 675 100	(28 287 965)
Variation nette de la moins-value latente de change	(1 090)	(7 546)
	11 674 583	(28 317 855)
Charges (note 9)		
Frais de gestion	215 310	239 324
Honoraires d'audit	4 219	3 882
Honoraires du comité d'examen indépendant	127	141
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	19 111	20 418
Honoraires juridiques	1 248	1 834
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	9 341	8 721
Frais d'administration	39 765	42 063
Coûts de transaction	38 336	36 671
Retenues fiscales	139 580	136 472
Autres charges	83	452
	467 120	489 978
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(9 759)	(53 936)
	457 361	436 042
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	11 217 222 \$	(28 753 897) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	5,27 \$	(12,88) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	86 945 671 \$	102 753 970 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	11 217 222	(28 753 897)
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	1 026 172	23 353 494
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(9 178 500)	(5 353 285)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	4 253	8 483
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(514 792)	(527 057)
Total de l'actif net à la clôture de la période	89 500 026 \$	91 481 708 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	11 217 222 \$	(28 753 897) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(2 960 833)	1 079 151
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	1 112 316	251 165
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(7 675 100)	28 287 965
Variation nette de la moins-value latente de change	741	48
Achat de placements	(15 137 801)	(33 846 906)
Produit de la vente de placements	21 461 321	30 182 034
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(70 997)	(66 873)
Charges à payer	12 543	(20 855)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	7 959 412	(2 888 168)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	1 026 172	4 265 745
Montant versé au rachat de parts	(7 875 747)	(117 790)
Distributions versées aux porteurs de parts	(403 694)	(834 486)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(7 253 269)	3 313 469
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	706 143	425 301
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(741)	(48)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	400 418	263 656
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 105 820 \$	688 909 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	825 118 \$	881 236 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS AMÉRICAINES (66,59 %)			
Technologie de l'information (34,40 %)			
Adobe Inc.	2 442	1 333 371 \$	1 581 902 \$
Apple Inc.	14 889	2 580 793	3 825 904
Applied Materials Inc.	4 484	561 444	858 593
Arista Networks Inc.	1 307	183 666	280 598
Autodesk Inc.	1 202	356 320	325 811
Automatic Data Processing Inc.	2 832	755 612	824 584
CDW Corp.	733	144 072	178 186
Cisco Systems Inc.	19 533	1 237 563	1 338 842
Cognizant Technology Solutions Corp., cat. A	2 722	239 772	235 398
CoStar Group Inc.	2 739	267 745	322 936
CrowdStrike Holdings Inc., cat. A	1 215	237 490	236 398
Datadog Inc., cat. A	1 303	157 052	169 819
DocuSign Inc.	1 463	283 089	99 018
HP Inc.	5 457	238 791	222 007
HubSpot Inc.	283	171 057	199 483
Intuit Inc.	1 482	781 163	899 555
Keysight Technologies Inc.	1 143	242 666	253 551
KLA Corp.	735	321 126	472 260
Lam Research Corp.	715	478 693	608 915
Marvell Technology Inc.	4 087	250 981	323 664
MasterCard Inc., cat. A	5 816	2 513 575	3 030 277
MongoDB Inc.	329	122 275	179 127
NetApp Inc.	1 234	102 861	124 894
NVIDIA Corp.	8 766	1 749 560	4 912 429
Okta Inc.	1 073	231 568	98 578
Palo Alto Networks Inc.	1 700	309 851	575 428
Paychex Inc.	2 159	301 644	319 963
PayPal Holdings Inc.	7 781	1 414 232	687 845
Salesforce Inc.	5 596	1 589 909	1 566 134
ServiceNow Inc.	1 055	579 504	785 416
Snowflake Inc., cat. A	1 792	427 961	417 768
Splunk Inc.	779	101 252	109 483
Take-Two Interactive Software Inc.	900	173 734	175 455
Twilio Inc.	1 356	371 198	114 284
Veeva Systems Inc., cat. A	379	117 580	99 276
Verisk Analytics Inc.	1 012	303 598	303 026
Visa Inc., cat. A	10 879	2 910 364	3 422 551
Workday Inc., cat. A	1 145	287 421	342 639
Zebra Technologies Corp., cat. A	362	195 843	141 868
Zoom Video Communications Inc.	1 369	128 277	123 106
		24 754 673	30 786 971

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Soins de santé (9,29 %)			
AbbVie Inc.	4 641	775 923	828 342
Amgen Inc.	1 382	448 880	406 475
Biogen Inc.	385	139 418	145 282
Bio-Rad Laboratories Inc., cat. A	73	53 579	36 663
Bristol-Myers Squibb Co.	5 518	487 884	467 473
Centene Corp.	1 517	136 735	135 551
Cigna Corp.	776	254 266	288 458
CVS Health Corp.	9 187	1 037 103	841 345
Edwards Lifesciences Corp.	1 450	166 977	181 197
Elevance Health Inc.	622	333 728	366 092
Gilead Sciences Inc.	3 225	297 549	329 268
Henry Schein Inc.	439	39 393	47 165
Humana Inc.	266	143 540	157 561
Incyte Corp.	709	69 569	58 468
Insulet Corp.	137	55 700	52 331
Laboratory Corp. of America Holdings	297	86 961	94 951
Mettler-Toledo International Inc.	151	235 000	262 377
Molina Healthcare Inc.	158	48 648	63 053
Pfizer Inc.	14 727	731 538	715 612
Quest Diagnostics Inc.	409	68 059	76 159
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	235	193 640	223 693
Revvity Inc.	441	77 044	69 399
Stryker Corp.	1 018	302 854	411 443
UnitedHealth Group Inc.	2 570	1 446 980	1 636 391
Vertex Pharmaceuticals Inc.	616	284 282	287 175
Waters Corp.	385	138 465	135 943
		8 053 715	8 317 867
Services financiers (9,26 %)			
Aflac Inc.	3 993	279 978	369 223
Allstate Corp. (The)	2 785	443 041	402 295
American Express Co.	4 097	736 807	945 471
Ameriprise Financial Inc.	926	293 875	407 467
AvalonBay Communities Inc.	783	198 205	196 326
Capital One Financial Corp.	2 813	385 317	407 570
Charles Schwab Corp. (The)	10 690	930 680	802 678
Crown Castle International Corp.	3 064	633 842	462 486
Equity Lifestyle Properties Inc.	1 303	119 480	115 462
Equity Residential	1 835	164 537	160 368
Essex Property Trust Inc.	460	162 229	142 779
Extra Space Storage Inc.	803	160 624	158 343

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Kimco Realty Corp.	4 646	131 198	121 372
Nasdaq Inc.	2 453	183 303	161 993
Northern Trust Corp.	1 253	156 260	123 066
Progressive Corp. (The)	3 992	728 216	700 026
Prologis Inc.	6 235	951 255	1 012 901
Prudential Financial Inc.	5 843	689 733	682 868
State Street Corp.	2 072	194 292	200 871
Sun Communities Inc.	766	154 745	132 385
Synchrony Financial	3 280	140 626	147 389
T. Rowe Price Group Inc.	1 298	237 786	192 621
UDR Inc.	2 194	129 600	124 863
WP Carey Inc.	1 346	128 764	120 467
		8 334 393	8 291 290
Produits de consommation discrétionnaire (7,77 %)			
AutoZone Inc.	112	290 261	369 945
Best Buy Co. Inc.	1 570	191 367	170 444
Burlington Stores Inc.	303	96 978	63 176
D.R. Horton Inc.	1 676	249 440	270 186
Etsy Inc.	953	170 477	106 819
Expedia Group Inc.	1 094	168 884	158 536
Ford Motor Co.	29 327	467 788	587 815
Home Depot Inc. (The)	7 310	2 805 592	3 008 214
Interpublic Group of Cos. Inc. (The)	2 592	102 792	132 474
Live Nation Entertainment Inc.	1 201	134 944	144 958
LKQ Corp.	2 182	120 285	168 436
Lowe's Cos. Inc.	4 325	1 204 908	1 293 158
Pool Corp.	297	153 998	147 403
Ross Stores Inc.	2 242	238 141	333 036
		6 395 855	6 954 600
Services de communication (3,08 %)			
Booking Holdings Inc.	268	703 917	958 706
Comcast Corp., cat. A	21 182	1 178 337	1 165 928
Liberty Broadband Corp., cat. C	594	107 581	63 039
Omnicom Group Inc.	1 472	143 551	185 546
Roblox Corp., cat. A	2 679	111 654	143 025
Trade Desk Inc. (The)	2 323	157 403	237 636
		2 402 443	2 753 880
Industries (1,32 %)			
Fastenal Co.	3 385	213 488	264 528
Illinois Tool Works Inc.	1 758	467 808	582 600
Otis Worldwide Corp.	2 851	325 630	336 178
		1 006 926	1 183 306

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Produits de consommation discrétionnaire (0,78 %)			
McCormick & Co. Inc.	1 402	158 467	162 012
Sysco Corp.	3 789	394 472	372 446
Walgreens Boots Alliance Inc.	4 324	262 234	163 197
		815 173	697 655
Énergie (0,46 %)			
Enphase Energy Inc.	932	260 113	206 782
First Solar Inc.	676	75 501	170 231
Shoals Technologies Group Inc., cat. A	935	29 827	31 660
		365 441	408 673
Services publics (0,23 %)			
American Water Works Co. Inc.	1 096	209 942	207 262
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		52 338 561	59 601 504
ACTIONS MONDIALES (29,17 %)			
Services financiers (7,67 %)			
Adyen NV	188	439 016	430 967
AIA Group Ltd.	77 913	1 072 866	1 041 900
Allianz SE, nom.	2 687	832 609	828 120
Aviva PLC	19 110	133 567	127 062
Danske Bank AS	5 115	102 512	164 847
Hannover Rueckversicherungs SE	466	90 797	130 921
ING Groep NV	25 148	328 302	448 525
Legal & General Group PLC	43 648	176 999	166 917
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG, nom.	927	315 260	460 438
NN Group NV	2 355	125 024	115 440
Nordea Bank ABP	24 867	316 704	358 279
Prudential PLC	35 817	713 172	667 978
Sampo OYJ, série A	3 262	188 854	193 899
SEGRO PLC	8 055	133 440	97 141
Svenska Handelsbanken AB, cat. A	11 030	123 534	122 393
Swedbank AB, série A	6 583	142 116	147 040
Swiss Life Holding AG, nom.	248	149 578	191 973
Swiss Re AG	2 165	233 334	288 523
Tokio Marine Holdings Inc.	15 609	341 630	475 052
UniCredit SPA	13 097	363 843	402 601
		6 323 157	6 860 016
Technologie de l'information (6,40 %)			
Advantest Corp.	965	83 527	169 660
ASM International NV	234	87 977	131 364

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ASML Holding NV	1 881	1 226 761	1 802 771
Infineon Technologies AG	6 827	274 837	372 896
Keyence Corp.	1 430	969 678	890 776
Logitech International SA, nom.	1 370	133 852	107 955
Nokia OYJ	26 934	158 719	149 335
Omron Corp.	1 559	111 989	125 496
SAP SE	6 423	814 655	1 161 910
Shimadzu Corp.	2 269	96 340	92 241
Tokyo Electron Ltd.	2 652	389 808	500 587
Worldline SA	2 080	192 254	100 727
YASKAWA Electric Corp.	2 087	107 899	126 133
		4 648 296	5 731 851
Soins de santé (6,39 %)			
argenx SE	167	59 094	85 797
Astellas Pharma Inc.	6 249	130 928	123 291
AstraZeneca PLC	4 084	622 175	774 780
Chugai Pharmaceutical Co. Ltd.	2 463	117 383	92 394
Dai-ichi Life Holdings Inc.	6 738	168 485	169 374
Daiichi Sankyo Co. Ltd.	5 561	201 406	232 299
Eisai Co. Ltd.	995	88 872	88 828
EssilorLuxottica SA	1 716	348 777	428 150
Fisher & Paykel Healthcare Corp. Ltd.	2 166	55 389	43 144
M3 Inc.	1 325	87 523	37 820
Novartis AG, nom.	6 310	682 412	840 540
Novo Nordisk AS, cat. B	4 641	512 737	990 590
Ono Pharmaceutical Co. Ltd.	1 981	58 041	47 396
Roche Holding AG Genusscheine	1 942	861 792	786 128
Sanofi SA	4 398	562 510	624 317
Sonova Holding AG, nom.	140	53 765	49 358
STERIS PLC	244	67 788	72 722
Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	4 372	188 469	181 708
UCB SA	435	57 288	51 060
		4 924 834	5 719 696
Produits de consommation discrétionnaire (5,68 %)			
Bayerische Motoren Werke (BMW) AG	2 283	236 953	371 342
Honda Motor Co. Ltd.	13 300	459 900	530 059
Mercedes-Benz Group AG	4 830	501 916	514 370
Nissan Motor Co. Ltd.	21 045	118 206	113 647
Oriental Land Co. Ltd.	9 763	369 244	502 032
Sekisui House Ltd.	7 800	190 950	208 065
Toyota Motor Corp.	108 926	2 121 457	2 308 575

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Vestas Wind Systems AS	6 887	286 981	242 626
Wolters Kluwer NV	1 756	209 539	295 218
		4 495 146	5 085 934
Services de communication (1,27 %)			
Publicis Groupe	1 859	119 731	197 517
Recruit Holdings Co. Ltd.	11 888	620 972	498 014
SoftBank Corp.	14 699	217 811	207 822
Swisscom AG	128	90 324	105 676
WPP PLC	8 976	122 423	124 346
		1 171 261	1 133 375
Industries (1,17 %)			
Allegion PLC	609	87 817	96 829
Ashtead Group PLC	3 348	217 186	306 649
Bunzl PLC	2 473	101 623	124 778
FANUC Corp.	6 985	348 181	322 693
Kone OYJ, cat. B	2 791	205 931	192 974
		960 738	1 043 923
Services publics (0,28 %)			
Terna - Rete Elettrica Nazionale SPA	14 397	136 559	162 457
United Utilities Group PLC	5 597	92 069	90 550
		228 628	253 007
Produits de consommation discrétionnaire (0,17 %)			
Kerry Group PLC, cat. A	1 207	193 145	155 950
Matières (0,14 %)			
Nitto Denko Corp.	1 266	112 620	123 552
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		23 057 825	26 107 304
ACTIONS CANADIENNES (2,09 %)			
Services de communication (1,63 %)			
BCE Inc.	4 584	290 809	276 874
Rogers Communications Inc., cat. B	1 607	95 884	97 127
TELUS Corp.	42 042	1 151 530	1 083 843
		1 538 223	1 457 844
Services financiers (0,46 %)			
Intact Corporation Financière	1 239	204 894	253 425
Power Corporation du Canada	4 405	152 770	157 082
		357 664	410 507
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		1 895 887	1 868 351

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (1,06 %)			
Contrats de change à terme (1,06 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 90 557 820 \$ CA pour 67 650 000 \$ US échéant le 10 juillet 2023		–	945 823
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 250 000 \$ US pour 2 977 055 \$ CA échéant le 10 juillet 2023		–	3 388
		–	949 211
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	949 211
Coûts de transaction		(37 728)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,91 %)		77 254 545 \$	88 526 370 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1,24 %)			1 105 820
Autres actifs, moins les passifs (-0,15 %)			(132 164)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			89 500 026 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2023

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Horizons Indice chefs de file mondiaux en matière de durabilité (« ETHI » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 31 octobre 2018. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Horizons ETFs Management (Canada) Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie A (« catégorie A ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole ETHI. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

ETHI cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Nasdaq Future Global Sustainability Leaders USD (l'« indice sous-jacent », symbole boursier Bloomberg : NQFGSLTD), déduction faite des frais. L'indice sous-jacent est conçu pour fournir une exposition au rendement d'un panier de titres de capitaux propres de sociétés à grande capitalisation qui sont des chefs de file mondiaux dans le domaine des changements climatiques (en fonction de leur efficacité carbonique relative), et qui n'exercent pas des activités importantes jugées incompatibles avec des considérations d'investissement responsables. ETHI cherche à couvrir en tout temps la valeur de son portefeuille libellée en dollars américains par rapport au dollar canadien.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Horizons Management », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT***i) Déclaration de conformité***

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 11 août 2023.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) *Comptabilisation, évaluation initiale et classement*

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) *Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2023	31 décembre 2022
Indice Nasdaq Future Global Sustainability Leaders	537 935 \$	722 410 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022 :

	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	87 577 159	–	–	85 929 679	–	–
Contrats de change à terme	–	962 809	–	–	700 808	–
Total des actifs financiers	87 577 159	962 809	–	85 929 679	700 808	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	(13 598)	–	–	(2 681)	–
Total des passifs financiers	–	(13 598)	–	–	(2 681)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	87 577 159	949 211	–	85 929 679	698 127	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2023 et l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2023	3 499 923 \$	3 675 753 \$
31 décembre 2022	3 980 541 \$	4 206 141 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	Pourcentage du revenu brut		Pourcentage du revenu brut	
	30 juin 2023		30 juin 2022	
Revenu brut tiré du prêt de titres	7 178 \$		10 575 \$	
Retenues fiscales	(5)	0,07 %	(47)	0,44 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(2 869)	39,97 %	(4 210)	39,82 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	4 304 \$	59,96 %	6 318 \$	59,74 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie A rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2023	2 252 196	25 104	(225 000)	2 052 300	2 129 470
2022	2 034 844	537 173	(125 000)	2 447 017	2 231 659

9. CHARGES
Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

Autres charges

À moins que le gestionnaire n’y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l’ensemble de ses charges d’exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l’évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l’envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d’inscription à la cote d’une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l’intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l’agent chargé de la tenue des registres et de l’agent des transferts, les coûts associés au comité d’examen indépendant, l’impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d’utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2023	11 429 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2022	19 856 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d’examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d’examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d’autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2022, le FNB disposait de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
2 560 580 \$	–	–

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	962 809	–	962 809	(13 598)	–	949 211
Passifs dérivés	(13 598)	–	(13 598)	13 598	–	–

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	700 808	–	700 808	(2 681)	–	698 127
Passifs dérivés	(2 681)	–	(2 681)	2 681	–	–

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2023

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

55, avenue University, bureau 800

Toronto (Ontario)

M5J 2H7

Téléphone : 416-933-5745

Télécopieur : 416-777-5181

Sans frais : 1-866-641-5739

info@horizonsetfs.com

www.fnbhorizons.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Fiducie TSX

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

Fonds négociés en bourse Horizons | 55, avenue University, bureau 800 | Toronto (Ontario) M5J 2H7

T 416 933 5745 | **SF** 1 866 641 5739 | **w** fnbhorizons.com



FNB HORIZONS
par Mirae Asset